Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 23 (1894)

Heft: 3

Artikel: Discours de M. le Dr Sturm : recteur de l'Université : prononcé à l'occasion de l'ouverture solennelle des cours universitaires de l'année 1893-94

Autor: Sturm

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1038972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXIIIe ANNÉE N° 3. MARS 1894

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *Discours prononcé à l'inauguration des cours de l'Université.* — *Bilan géographique de 1893* (Suite et fin). — *Enseignement du catéchisme* (Suite). — *Partie pratique :* Langue maternelle. — *Bibliographies.* — *Correspondance.* — *Avis.*

DISCOURS DE M. LE Dr STURM

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

PRONONCÉ A L'OCCASION DE

l'ouverture solennelle des cours universitaires de l'année 1893-94 [1]

Appelé par la confiance de mes collègues à la plus haute dignité que le corps professoral de l'Université puisse conférer, je m'empresse avant tout, en ce moment solennel, d'unir à l'expression de ma reconnaissance, la promesse de remplir les fonctions qui viennent de m'être confiées, dans toute la mesure de mes forces, pour le bien et la prospérité de notre *Alma Mater*. A cet effet, je compte en première ligne sur le concours bienveillant des collègues qui m'ont placé dans ce poste, où les responsabilités sont graves.

Pour la seconde fois nous avons le grand honneur, professeurs et étudiants de l'Université, de voir notre réunion rehaussée par la présence de notre Evêque vénéré, et par celle des hauts représentants du Grand Conseil et du gouvernement, du clergé et de la municipalité, réunis dans cet

[1] Ce discours a été traduit de l'allemand.

enceinte pour inaugurer dignement par une solennité officielle la nouvelle année scolaire. Le succès, de la fête qui nous a réunis ici l'année dernière, à pareil jour, nous a inspiré l'idée très honorés messieurs, de vous inviter de rechef à cette solennité qui, selon l'usage, doit trouver son expression dans une conférence publique du Recteur en charge.

Dans le choix de la thèse qui doit servir de sujet à cette conférence, je me crois autorisé, comme professeur de la Faculté de philosophie, à attirer spécialement votre attention sur cette Faculté, qui constitue une partie essentielle de notre jeune Université. Je m'attacherai à vous en montrer, dans une courte esquisse, l'organisation et le but.

Jusqu'à ce jour, on a voué à cette Faculté peu d'intérêt. On l'a même totalement méconnue. Je ne dis pas cela des étudiants de notre Université; c'est d'un autre côté que vient cette indifférence. Il faut l'attribuer en bonne partie à la notion incomplète que l'on a de son importance. Les causes de cette indifférence proviennent aussi, comme l'a fort bien fait remarquer un de mes prédécesseurs, des conditions spéciales où se trouvent les établissements d'instruction supérieure dans la Suisse catholique. En effet, à part quelques exceptions, on n'exige pas des professeurs de ces établissements le certifica- d'études spéciales dans les branches philologiques et histot riques. Cette circonstance est de nature, par elle seule, à réduire au minimum le développement de ces études.

Le choix de la thèse que j'ai à vous exposer était donc tout indiqué, et j'aborde maintenant mon sujet, en vous esquissant d'abord, pour votre orientation, le développement historique des Facultés de philosophie.

En présence des *Ordines* reconnus par Grégoire IX, c'est-à-dire des Facultés de théologie, de droit et de médecine, fondées d'abord à Paris en 1231, les professeurs des sept arts libéraux n'adoptèrent que plus tard la constitution d'une corporation fermée, d'une *facultas artium* ou *philosophica*. L'objet de l'enseignement de cette Faculté fut formé, jusqu'à la fin du XV^{e} siècle, par les *septem artes liberales*, principalement sur la base des écrits d'Aristote.

La base de cet enseignement était donc la philosophie, avec les branches principales suivantes : logique, physique, psychologie, métaphysique, morale, politique, puis en outre, l'astronomie et la géométrie.

Le XVI^{e} siècle apporta en plus, par le fait de la Renaissance, qui mit en honneur la culture classique, une étude plus intensive de la grammaire, et avant tout l'étude des classiques, tant grecs que latins. Depuis cette époque aussi, se font sentir les commencements de la méthode scientifique dans l'histoire. Les branches désignées ci-dessus constituèrent l'essence de la Faculté de philosophie jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle, malgré la formidable réaction qui s'éleva contre les études littéraires

fraîchement écloses. Cette réaction compromit pendant un certain temps l'existence des Facultés de philosophie. Ainsi, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, la Faculté des Lettres était une sorte de gymnase supérieur, une sorte de degré intermédiaire entre l'enseignement secondaire, encore peu développé, et les cours spéciaux des trois autres facultés.

Le XIX^e^ siècle, ère nouvelle de la culture littéraire, a introduit une transformation considérable dans les Facultés de philosophie. L'homme qui exerça une influence décisive dans cette rénovation, fut Fr.-Aug. Wolf, le vrai fondateur de la science de l'antiquité classique. Le premier, il condensa en un tout organique l'ensemble de la vie intellectuelle des deux nations civilisées de l'antiquité; le premier, il éleva la philologie au rang d'une science autonome, qui prit désormais une place dominante dans le cadre de notre Faculté, à côté des branches purement philosophiques. La fondation de chaires spéciales ne fut pas le seul résultat de l'extension prise dans notre siècle par les sciences philologiques, la littérature, l'archéologie et tout particulièrement la linguistique. La science de l'antiquité classique légua encore, pour comble de bienfaits, sa méthode scientifique à ses filles rapidement grandies, les philologies germaniques, romanes et autres.

En même temps, la science historique, avec toutes les branches accessoires qui s'y rattachent, prit un essor inespéré, et vint se souder à la Faculté de philosophie comme une partie intégrante, essentielle, conformément à sa haute importance. Et enfin, les progrès puissants des mathématiques et des sciences naturelles eurent pour conséquence l'organisation de nouvelles branches d'enseignement, à côté des anciennes qu'elles complétaient. Résultats compréhensibles, car le développement des sciences est en corrélation avec la fondation de chaires d'enseignement, et *vice versa.*

Cette masse de branches amoncelées devait nécessairement se scinder en deux, sous son propre poids. On procéda à un sectionnement. Tantôt on forma deux facultés distinctes, tantôt deux sections dans une même faculté, comme ce fut la règle dans les pays germaniques; la Faculté générale de philosophie se subdivisa dans ces pays en section philosophico-philologico-historique, et en section des mathématiques et sciences naturelles. Je ne veux pas m'arrêter ici à la question si souvent agitée de l'opportunité d'une séparation plus accentuée en deux Facultés distinctes, la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences, telle qu'elle est pratiquée principalement dans les pays romands. Nous ne possédons pas encore cette seconde section ou Faculté des Sciences; mais nous voyons approcher, le cœur joyeux, l'heure de son ouverture. Je me bornerai donc, pour aujourdhui, à vous parler de notre *première section,* la Faculté des Lettres comme on l'appelle, sans qu'elle épuise toute la signification de ce terme.

Organisée sur le modèle des Facultés analogues de la Suisse et de l'étranger, notre Faculté des Lettres se subdivise en trois sections principales. La première comprend la philosophie et la pédagogie ; la deuxième, les diverses langues et littératures ; la troisième, les sciences historiques. Le deuxième groupe embrasse l'égyptologie et l'assyriologie, les langues sémitiques, la grammaire comparée des langues indo-germaniques, les philologies classique, romane, germanique et slave, la littérature chrétienne, la littérature française. Il se complète par l'archéologie classique et l'histoire des beaux-arts. Dans le troisième groupe sont comprises l'histoire universelle de l'antiquité, celle du moyen-âge et des temps modernes, l'histoire suisse, la critique historique, la paléographie et la science diplomatique. Une branche spéciale s'ajoute à celles-là, c'est l'histoire de l'économie sociale.

Quelle est maintenant la tâche commune que notre Faculté, ainsi composée, s'est assignée dans son ensemble ?

I

Je l'expose brièvement en trois points. Notre Faculté veut :

1° Fournir le complément des études spéciales et aussi, en partie, servir de préparation à ces études ;

2° Rendre ses cours profitables à l'enseignement secondaire dont elle est issue ;

3° Initier à la philosophie, à la linguistique et à l'histoire ceux qui désirent s'y adonner et les rendre capables de poursuivre leurs recherches dans ces domaines scientifiques et en même temps, propager et de développer ces mêmes sciences par la publication d'ouvrages savants.

J'aborde le premier point :

Notre Faculté, ai-je dit, veut fournir le complément des études spéciales et servir en même temps de préparation à ces études. Elle doit donc procurer aux élèves cette culture scientifique générale, qui précède les études spéciales et leur sert tout à la fois de fondement. En sa qualité d'intermédiaire entre la formation gymnasiale et les études spéciales, en sa qualité de *pia nutrix cæterarum facultatum* (ainsi qu'on la désigne dans les statuts de l'Université de Vienne de l'année 1365), elle exige que la plupart de ses cours aient un caractère *académique général*.

Sans doute, il est juste de dire que l'école préparatoire de l'Université, le gymnase, a assumé une grande partie de cette tâche depuis la grande transformation et rénovation qu'il a subie en ce siècle. Néanmoins il est impossible que l'enseignement moyen remplisse ce programme dans toute son étendue. Car on doit reconnaître, pour des motifs tout naturels, qu'on nesaurait en une période moyenne de 8 ou 9 années scolaires, embrassant l'existence du jeune homme de l'âge de 10 à

20 ans, pousser assez loin, l'étude de toutes les différentes branches nécessaires à la *culture générale*. Ainsi, par exemple, l'enseignement de la philosophie, que je ne voudrais pas attribuer exclusivement à l'Université, ne peut guère être au gymnase qu'un enseignement *propédeutique*, c'est-à-dire, il ne peut embrasser que les éléments de la philosophie, en tenant compte des études antérieures et des capacités de l'élève du gymnase. Il en est de même de l'enseignement de l'histoire.

Le couronnement des études philosophiques et historiques appartient à l'Université, et c'est précisément à ces branches que les étudiants de toutes les Facultés devraient vouer un intérêt particulier, dès les premiers semestres de leurs études universitaires, pour peu qu'elles soient organisées d'après un plan régulier. Je ne parlerai pas de l'importance de la philosophie, de cette somme intellectuelle qui embrasse toutes les sciences spéciales. L'étude approfondie de cette branche est d'une absolue nécessité pour les étudiants en théologie; aussi est-ce avec raison que la philosophie a été introduite obligatoirement dans le cadre des études théologiques. Mais, en outre, pour les juristes, ainsi que pour les philologues et les médecins, la philosophie est le fondement nécessaire de bonnes études spéciales; elle leur sera d'un puissant secours dans le cours de leur carrière scientifique. Une vue générale sur les résultats principaux et sur la méthode des recherches historiques est presque indispensable aussi, de nos jours, pour ceux qui veulent avoir une véritable culture universitaire. D'autres cours encore, d'un caractère académique général, offrent aux étudiants de chaque Faculté une jouissance rémunératrice et une riche mine d'instruction. Par exemple, les cours de littérature et d'histoire des beaux-arts exercent sur l'esprit de la jeunesse une influence esthétique. La connaissance des institutions constitutionnelles et juridiques des peuples civilisés de l'antiquité classique est d'une grande utilité pour le juriste qui veut avoir une conception juste de l'Etat et du droit modernes. Et en apprenant à connaître le paganisme antique, le théologien qui étudie l'histoire de l'Eglise sera bien mieux préparé à comprendre les Pères de l'Eglise selon leur époque; il saura mieux mettre à profit pour lui-même et pour le temps présent la richesse d'idées de ces hommes illustres, qui possédaient la finesse et la précision de la civilisation hellénique.

Ainsi la sûreté du jugement, la formation du goût, la largeur des idées et des vues, tels sont les avantages que procurent à l'étudiant universitaire ces études scientifiques d'un caractère général, et certes ces avantages ne sont pas à dédaigner. C'est sans doute en considération de ces résultats que, dans un grand nombre d'Etats, les autorités compétentes recommandent instamment aux auditeurs de toutes les Facultés la culture des branches philosophiques. En Bavière, par exemple, il existe

une disposition expresse portant que les juristes aspirant au service de l'Etat, doivent avoir suivi huit cours réguliers de la Faculté des Lettres, cours qu'ils peuvent choisir selon leurs aptitudes spéciales.

Il est vrai qu'on entend souvent les étudiants eux-mêmes exprimer le regret que la surabondance des matières, dans les études spéciales, les empêche de fréquenter les cours où l'on enseigne les branches générales. Ce sont surtout les médecins qui ont à souffrir de l'étroitesse d'un enseignement par trop spécialiste. Les conséquences s'en sont déjà fait sentir, et récemment un éminent professeur suisse faisait remarquer, non sans raison, me semble-t-il, que les médecins exerçant, comme autrefois, dans leur village ou dans les petites villes une réelle influence intellectuelle et civilisatrice, se font toujours plus rares.

Je l'affirme donc, l'éloignement de la jeunesse académique de la Faculté des Lettres est contraire à la véritable culture universitaire; bien plus, elle est dangereuse si l'on se place au point de vue pratique. Car en supprimant l'influence vitale que l'enseignement de la philosophie et des sciences philosophiques en général est appelé à produire sur les étudiants de toutes les autres Facultés, on obstrue un important canal, par lequel doit s'écouler vers le peuple, le fleuve de vie scientifique qui s'échappe des Facultés de Lettres.

Je ferai remarquer ici, avec une particulière satisfaction, qu'à notre Université les cours généraux de la Faculté des Lettres ont été suivis jusqu'à ce jour par un auditoire nombreux, composé d'étudiants des diverses Facultés. Puisse le bon esprit dont notre jeunesse académique a fait preuve par ce fait se maintenir toujours !

Je passe au second point.

La Faculté des Lettres veut aussi mettre son enseignement au service de l'enseignement moyen, et principalement du gymnase. En d'autres termes, elle veut donner à celui qui se voue à la grave mission de professeur gymnasial une formation sérieuse dans les branches de son programme.

La nécessité et les avantages de cette tâche ressortent des considérations suivantes.

Vous ne le savez que trop; une école jeune encore, vouée à l'influence exclusive de l'étude des sciences naturelles et s'efforçant de couler dans de nouveaux moules tout ce qui existe, cherche à ébranler, d'une main brutale, les bases de l'institution la plus importante qui existe pour l'éducation de la jeunesse, le gymnase. Déjà au commencement de notre siècle, un philosophe français bien connu, parlait de la nécessité de remplacer l'éducation théologique et littéraire de ce temps-là par une formation positiviste, répondant mieux à l'esprit moderne [1].

[1] Auguste Comte : Cours de philosophie positive, 2e édition, par *Littré* 1864; I p. 35 : Déjà les bons esprits reconnaissent unanime-

Depuis lors, on a vivement attaqué le classicisme comme étant la base principale de l'instruction supérieure dans tous les pays civilisés d'Europe. Et ça n'a pas été sans succès, bien que le gymnase ait pu se maintenir encore presque partout en possession des parties les plus essentielles de son enseignement classique. Nous avons la ferme espérance qu'il le conservera à tout jamais, car en supprimant du programme l'enseignement des langues anciennes on romprait violemment le lien historique qui doit rattacher les siècles futurs à la civilisation antérieure de l'humanité, et en même temps on mettrait en grave péril les intérêts intellectuels et moraux des générations à venir.

(La fin au prochain numéro.)

BILAN GÉOGRAPHIQUE DE 1893

Par le Frère Alexis-M. *(Suite et fin.)*

Afrique. — Les Espagnols, qui possèdent, sur les côtes du Maroc, les forteresses de *Ceuta, Melilla* et plusieurs autres, étaient en train de fortifier plus complètement la position de Mélilla, lorsque les Riffains, ou habitants berbères du *Riff* (rivage), sont venus en armes attaquer les travailleurs. La guerre s'en suivit, comme on le sait. Un moment on aurait pu croire que l'Espagne profiterait de l'occasion pour agrandir son domaine au Maroc, comme d'autres l'ont fait ailleurs. Elle a craint, sans doute, les complications diplomatiques. Elle aurait pu pour cela s'entendre avec la France.

*
* *

Faisons le tour du continent africain.

En face des Canaries, la colonie espagnole du *Rio de Oro,* ou de la Côte saharienne, est toujours sans limite officielle à l'intérieur, l'accord n'ayant pu se faire avec la France qui confine avec elle au cap Blanc, et compte prendre l'Adrar.

Rien de neuf au *Sénégal,* pas plus que dans la *Gambie* et la *Sierra Leone* anglais, la *Guinée* portugaise, la république de *Libéria,* tous devenus aujourd'hui de modestes esclaves de l'immense *Soudan* français.

La limite de la *Côte d'Ivoire* française et de la *Côte d'Or* anglaise a été régularisée ; mais celle du nord du *Togoland* allemand et du *Dahomey* français reste ouverte aux compétitions.

Par contre, dans la région du *Tchad,* un traité anglo-allemand du 18 novembre dernier a prolongé la ligne séparative du *Soudan* anglais d'avec le *Cameroun* allemand, depuis Yola, ville anglaise sur la Binué, jusqu'à la rive méridionale du lac Tchad. L'Angleterre, en concédant cette faveur à sa voisine, s'est réservée l'influence sur le

ment la nécessité de remplacer notre éducation européenne, encore essentiellement théologique et littéraire, par une éducation positive conforme à l'esprit de notre époque et adaptée aux besoins de la civilisation moderne.